



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ____/____/____

Dossier complet le : ____/____/____

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Construction d'un supermarché de moyenne surface avec un parking ouvert au public à Larnod (25720)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Immo Colruyt France

Raison sociale

SAS

N° SIRET

3 1 9 6 4 2 2 5 2 0 0 0 2 1

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

RENARD

Prénom(s)

Vincent

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41° a)	Aire de stationnement ouverte au public de 67 places

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'un supermarché Colruyt dernière génération d'une surface de vente de 834.33 m² (mail compris) sur un terrain ayant précédemment accueilli un immeuble d'habitation, un hangar et des entreprises.

Réalisation d'une opération de création d'une aire de stationnement .

Dans le cadre de ce projet, l'aire de stationnement sera ouverte au public et comprendra 67 places, dont :

- 2 places destinées aux personnes à mobilité réduite (dont une équipée d'une borne de recharge électrique),
- 2 places équipées d'une borne de recharge électrique
- 16 places pré-équipées en vue de l'installation de bornes de recharge supplémentaires pour les véhicules électriques.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de construire un supermarché Colruyt sur la commune de Larnod, sur des parcelles qui accueilleraient précédemment des constructions des années 70, à savoir, un vieux hangar, un bâtiment qui accueillait des entreprises et un immeuble libre d'occupants .

Les travaux de réhabilitation du site amélioreront l'environnement immédiat du site : gestion maîtrisée des déchets de démolition, dépollution des sols, réfection des réseaux enterrés et des voiries, installation de matériaux et d'équipements neufs et de meilleure performance énergétique.

De plus, ce projet sera réalisé en application des dernières réglementations et politiques environnementales en vigueur :

- choix de matériaux et d'équipements techniques (groupes froids, chauffage...) neufs et performants,
- installation de panneaux photovoltaïques en toiture,
- mise en place de places de parking équipées et pré-équipées de stations de recharge électriques.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux dureront de 8 à 10 mois et seront séquencés en 5 phases :

- * Démolition des bâtiments existants et évacuation des gravats
- * Dépollution des sols et évacuation des gravats
- * Construction d'un supermarché neuf correspondant au plan-type de la 4ème génération des commerces de l'enseigne Colruyt.
- * Création de l'aire de stationnement ouverte au public, la création d'un cheminement piéton avec bande podotactile, et la matérialisation de 67 places de parking.
- * Plantation d'arbres (essences locales) et de buissons dans les espaces verts.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le parking restera sous la responsabilité de Immo Colruyt France qui prendra soin de l'entretenir durant la période d'exploitation du magasin.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'un permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface de terrain total :	5582 m ²
Surface du parking et voiries :	2106 m ²
Surface de plancher du bâtiment :	1468 m ²
Hauteur de l'acrotère :	6.95 m
Longueur du bâtiment :	47.83 m
Largeur du bâtiment :	36.73 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 4 Voie : RN83

Lieu-dit : Larnod Gare

Localité : Larnod

Code postal : 2 5 7 2 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4 7 ° 1 0 , 5 6 " N Lat. : 0 5 ° 5 7 , 4 9 " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Larnod (25720), section AE, Zone UG, parcelles AE67, AE70, AE71, AE72, AE73, AE75

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Il n'y a pas de zones naturelles protégées dans un rayon de 300 m autour du site étudié. La ZNIEFF de type 1 n°430010457 « CÔTES DU DOUBS AUX ENVIRONS DE BESANÇON » est située à 450 m au nord-ouest du site. Elle se dessine à partir du Doubs et s'étend dans les champs en rive droite du cours d'eau, à l'opposé du projet.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le site n'est pas couvert par un arrêté de protection de biotope. La zone couverte par un arrêté la plus proche est située à 1,3 km à l'ouest du projet. Il s'agit de la zone n° FR3800749 "Corniches Calcaires Du Département Du Doubs"
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le site projeté est déjà anthropisé et n'a pas fait l'objet d'une délimitation de zones humides. La cartographie nationale des zones humides disponible sur le site reseau-zones-humides.org caractérise celui-ci comme un milieu non humide.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	Il n'y a pas de PPRN ni de PPRT sur la commune de Larnod
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Il n'y a pas de SIS recensé sur ce site. Néanmoins, il fait partie de la liste des anciens sites industriels et activités de service sur BASIAS. En ce sens, il fera l'objet d'un diagnostic de sols préalablement au démarrage du chantier.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le site n'est pas inscrit dans une aire d'alimentation de captages d'eau potable (source : aires-captages.fr)
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Il n'y a pas de site Natura 2000 dans un rayon d'1 km autour des parcelles du projet. La Natura 2000 la plus proche est située à 2,5 km au sud du projet. Il s'agit du site n°FR4312009 "Vallées de la Loue et du Lison"
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas de prélèvements d'eau. Le bâtiment sera raccordé au réseau d'eau potable de la commune.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les matériaux issus de la démolition des bâtiments seront triés et valorisés. De même, les remblais et le sous-sol seront purgés au niveau de l'emprise du bâtiment commercial et du quai de livraison. Le projet fera l'objet d'un équilibrage délaïs-remblais. Les matériaux graveleux et la terre présents sur le site pourront être réutilisés pour la mise à niveau de la plateforme.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Si nécessaire, certaines profondeurs de remblais médiocres seront purgées et substituées par une couche de remblais de meilleure qualité pour rattraper la cote de la plateforme générale.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Ces impacts ont été appréciés dans leur globalité avec le service d'assainissement communal et en corrélation avec les documents d'urbanisme préalablement au dépôt des autorisations administratives.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Ce projet prend place sur un terrain anthropisé. L'usage futur du site n'entraînera pas d'activité ou de process industriel présentant un risque de pollution ou d'atteinte à la biodiversité existante.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Séismes : exposition modérée Retrait-gonflement des argiles : risque modéré Il n'y a pas d'autres risques naturels recensés sur les parcelles du projet
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet s'inscrit dans un réseau routier existant.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Les sources de bruit liées au projet seront principalement causées par le trafic routier, le magasin en lui-même ne provoquera que très peu de nuisances sonores
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Les émissions lumineuses sont négligeables. Elles sont engendrées par le parking ouvert au public dans le respect des prescriptions de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2018.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒
Engendre-t-il des rejets liquides ?		☐	☒	
Si oui, dans quel milieu ?		☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Une étude de gestion des eaux pluviales est en cours par un prestataire spécialisé. Une gestion des eaux à la parcelle sera privilégiée. Le parking sera équipé d'un séparateur d'hydrocarbures. Eaux usées : les eaux seront collectées de façon séparative et ensuite rejetées dans le réseau d'assainissement communal
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le magasin ne produira que des déchets non dangereux : - les déchets recyclables seront renvoyés à la base logistique de Colruyt lors des retours des structures de transport pour valorisation de la matière; - les ordures ménagères et les déchets fermentescibles feront l'objet d'un contrat de collecte et de traitement avec un prestataire privé
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'analyse réalisée, nous estimons que notre projet peut être dispensé d'étude d'impact.

L'aire de stationnement est destinée à un usage commercial et permet de contribuer au développement économique de la commune. Elle est attenante au magasin Colruyt dont le permis de construire sera déposé prochainement.

Le projet n'engendre aucun impact significatif sur l'environnement immédiat du site. Il se tient à distance des milieux naturels sensibles et remarquables.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

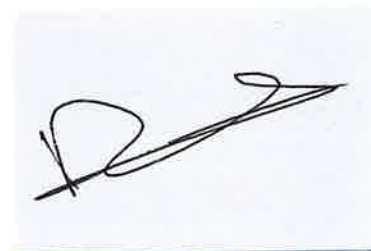
Nom RENARD

Prénom Vincent

Qualité du signataire Chef du Département Immobilier

À ROCHEFORT SUR NENON

Fait le 1 / 0 / 1 / 1 / 2 / 0 / 2 / 3



Signature du (des) demandeur(s)

SAS IMMO COLUYT FRANCE
4 Rue des Entrepôts - Z.I.
39700 ROCHEFORT SUR NENON
Tél. 03 84 70 74 00 - Fax 03 84 70 64 39
Siret 319 642 252 00021